

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-1276 relatif aux règles de procédure applicables en matière d'autorité parentale (promulgué par arrêté n° 473/SLAG du 29 juin 1971).

n° 70-1276

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 juin 1971

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1971

Date du numéro
10 juillet 1971

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Aïfars et des Issas.

Vul l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce Territoire;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas, Particle 8 du décret n° 70-1276 du 23 décembre 1970 relatif aux règles de procédure applicables en matière d'autorité parentale (publié au J.OTFAI. du 25 janvier 1971 .p.24 et 25).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.